

## Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de la Corse du Sud

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail départemental inter-directionnel de la Corse du Sud s'est réuni dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Finances Publiques à Ajaccio le 19 avril 2012, sous la présidence de M. DEPLETTE, Directeur régional des Finances Publiques, Président du comité.

### **PARTICIPANTS**

#### Représentants de l'administration :

Monsieur DEPLETTE, Directeur régional des finances publiques

Monsieur GROSJEAN, Administrateur des finances publiques, Direction régionale des Finances Publiques.

Monsieur TEMPIER, Directeur régional de l'INSEE

Monsieur ROMETTI, Directeur régional des douanes et des droits indirects.

#### Représentants des Organisations syndicales:

Madame PIERANDREI, F.O (Suppléante)

Monsieur AITEL, FO (Suppléant)

Monsieur CAILLAUD, F.O (titulaire)

Monsieur MARCHAND, F.O. (Suppléant)

Monsieur MARIE, F.O (titulaire)

Monsieur ROVINA, F.O (titulaire)

Monsieur ATZEI, C.G.T (Suppléant)

Madame PERETTI, C.G.T. (titulaire)

Monsieur FRANCHI, SOLIDAIRES (titulaire)

#### ASSISTANT DE PREVENTION :

Madame TURPIN, Assistante de prévention de la DOUANE

Monsieur FANTINO, Assistant de prévention de la DRFIP

Madame MONTIEL, Assistante de prévention DR INSEE

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT à La REUNION.**

Madame RONDEAU, Médecin de Prévention

Monsieur PAOLONI, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Monsieur DUMONT, Secrétaire animateur

Monsieur CATELLA, Administrateur des finances publiques adjoint, Direction régionale des Finances Publiques

### **Formalités préalables :**

**Le Président** procède à la vérification du quorum, et celui ci étant atteint, ouvre la séance. Il indique que le CHSCT se réunit sous sa nouvelle forme et indique que le Secrétaire animateur présente à l'aide du diaporama, utilisé lors du séminaire des Présidents des CHSCT, les grandes lignes de la mise en place des CHSCT.

### **POINT 1 Adoption du règlement intérieur du CHSCT de la Corse du Sud**

**M. DEPLETTE** informe les membres du Comité que le règlement intérieur du CHSCT de la Corse du Sud fixe les modalités de fonctionnement et qu'il n'y a qu'une seule adaptation locale (l'introduction du nom du département du CHSCT) et doit être voté en l'état. Il précise que les représentants du personnel peuvent adopter un vœu de modification du RI qui sera remonté au CHSCT-M pour examen.

Le règlement intérieur du CHSCT de la Corse du Sud est voté à l'unanimité.

6 voix pour  
0 voix contre

### **POINT 2 élection du secrétaire du CHSCT**

**M. DEPLETTE** indique que le secrétaire du CHSCT est nouvel acteur au sein du CHSCT. Il doit contribuer au bon fonctionnement de l'instance, et il a un rôle d'impulsion et de suivi. Il doit être élu parmi les représentant titulaires du personnel à la majorité des représentants ayant voix délibérative.

**M. DEPLETTE demande aux représentants** des personnels qui est titulaire et qui est candidat à cette fonction. Il précise que le vote peut se faire à main levée ou à bulletin secret. Les représentants du personnel choisissent de voter à main levée.

M. CAILLAUD, représentant titulaire FO, est le seul candidat.

**Les représentants du personnel élisent à l'unanimité M. CAILLAUD comme secrétaire du CHSCT de la Corse du Sud.**

### **POINT 3 La note d'orientations pour 2012**

**M. DEPLETTE** indique que la note d'orientation 2012 est recentrée sur les actions à mener par les CHSCT ou en leur sein : construite dans une logique opérationnelle, la note d'orientations 2012 constitue la feuille de route des CHSCT. Elle comprend, pour chaque partie, une brève présentation puis, *en italiques*, la déclinaison proposée aux CHSCT, les éléments de problématique ou les rappels du cadre dans lequel doit s'inscrire l'action. Il demande au Secrétaire animateur de faire la lecture de la synthèse de la note d'orientation 2012 qu'il a rédigée (annexe 1)

### **POINT 4 Validation du Groupe de travail du 15 décembre 2011 et Commissions préparatoires 2012 au CHSCT**

**M. DEPLETTE** indique que le CHSDI 2A ne pouvait se réunir en raison de l'abrogation des mandats des représentants des personnes au 15 novembre 2011. Il avait été décidé de réunir un groupe de travail. Il demande aux membres du comité si des modifications sont à apporter

Aucune modification n'étant à apporter, le relevé de conclusion du GT du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité (annexe 2)

**M. DEPLETTE** rappelle que les commissions préparatoires au CHSCT ont été maintenues . Il demande au secrétaire animateur de faire le point sur les différentes commissions.

#### ● **Registres et sources d'informations (annexe 3)**

**M. DUMONT** indique que la commission a procédé à l'examen des registres hygiène et sécurité et des rapports de visite de site. Chaque assistant de prévention a présenté les registres santé et sécurité de sa direction. Les membres de la commission ont constaté les points suivants :

Les membres de la commission ont relevé que certaines directions n'apportaient pas de réponse aux demandes formulées par les agents.

La raison invoquée par les directions vient du fait qu'elles découvraient les annotations lors de la commission "registres".

Les directions apportent les réponses écrites aux recommandations formulées dans les rapports de visite de site de l'Inspecteur santé et sécurité du travail. Les rapports d'inspection comportant les réponses des directions sont adressés à l'ensemble des membres du CHSCT 2A

Les membres de la commission demandent qu'une réponse écrite soit apportée concernant les annotations des registres santé et sécurité après réception du présent compte rendu.

**M. CAILLAUD** indique que la délégation FORCE OURIERE a déjà eu l'occasion de demander la convocation de l'Inspecteur Santé et Sécurité du Travail et du Médecin de Prévention aux réunions préparatoires relatives à l'organisation fonctionnelle des sites et déplore que cette demande n'ait toujours pas été suivie d'effet.

**M. DEPLETTE** indique qu'il prend note de cette remarque.

Le rapport de la commission registres et sources d'information est adopté à l'unanimité.

#### ● Programme de prévention (annexe 4)

**M. DUMONT** indique que la commission demande que le programme de prévention, le rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels et la note d'orientations 2012 soient communiqués au CT de chaque administration.

Une fiche de recensement des accidents et des agressions sera transmise au service RH de chaque direction pour une étude par le CHSCT

Les fiches de risques professionnels seront présentées en CHSCT.

Les fiches de sites devront être transmises au secrétaire animateur

Un tableau récapitulatif des exercices effectués sur chaque site accompagné de leur compte rendu sera également demandé à chaque assistant de prévention pour l'année 2012 et devra être transmis aux membres du CHSCT

Les directions devront adresser à chaque chef de poste ou gestionnaire de site, au secrétaire animateur et à l'Inspecteur santé et sécurité du travail les rapports de vérification incendie, électrique, ascenseur, climatisation, VMC

#### Propositions de formations 2012

|  |   |
|--|---|
| <b>Maniement extincteurs</b>                             | <b>Gestes et postures</b>                             |
| <b>Maniement extincteurs (recyclage)</b>                 | <b>Manutention manuelle charges lourdes</b>           |
| <b>Évacuation incendie</b>                               | <b>Risque routier</b>                                 |
| <b>Sauveteur secouriste au travail</b>                   | <b>Gestion du Stress</b>                              |
| <b>Sauveteur secouriste au travail (recyclage)</b>       | <b>Gestion des conflits et Agressivité au travail</b> |
| <b>Habilitation électrique personnel non électricien</b> | <b>Information sur le risque attentat</b>             |

Le rapport de la commission programme de prévention est adopté à l'unanimité.

#### ● Budget (annexe 5)

**M. DUMONT** indique que les membres de la commission ont travaillé sur les 94% des crédits alloués au CHSCT 2A pour 2012, soit un montant de 63086 €. Il informe les membres du comité que les crédits seront délégués en deux fois. Une première délégation de 80% du budget et une deuxième à hauteur de 20%. Les actions retenues l'ont été en lien avec les priorités dégagées par les deux autres commissions et les DUERP des directions.

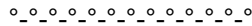
Les membres de la commission ont demandé que les actions concernant les équipements de protection individuel (EPI) soient financés sur les crédits directionnelles pour les prochaines propositions d'actions.

Ils ont également demandé que de nouveaux devis soient établis concernant l'action « 3 Bacs de gerbage », le devis présenté étant trop élevé.

Le groupe de travail a souhaité que la 1ère session de la formation « gestion des conflits et agressivité au travail » se déroule dans la deuxième quinzaine du mois d'avril 2012, le secrétaire animateur étant chargé de tout en œuvre pour la réalisation de cette action.

Les directions s'engagent à fournir une liste d'agents dans les meilleurs délais. Cette formation devra être proposée en priorité aux personnes de la DRFIP concernée par l'accueil des contribuables lors de la campagne de l'impôt 2012.

Le rapport de la commission budget est adopté à l'unanimité.



Il demande aux membres du Comité de se référer au tableau remis sur table.

Une enveloppe de 600 € est réservée au Médecin de prévention pour l'achat de matériel concernant les postes de travail.

l'ensemble des représentant des personnels ont voté à l'unanimité le budget tel que proposé en séance **(annexe 6)**

### **Formations**

**Le secrétaire animateur** indique que le catalogue de formation et la fiche d'inscription ont été adressés aux directions par le biais des assistants de prévention le 26 mars 2012. Le catalogue a été transmis sur la messagerie de tous les agents en poste en Corse du Sud et mis en ligne sur l'intranet local des directions. Il indique que le nombre d'agents inscrits aux formations proposées par le CHSCT de la Corse du Sud est de 95 agents répartis de la façon suivante (62 DRFIP, 29 DRDDI, 3 DR INSEE et 1 Administration centrale).

**M. MARIE et M. FRANCHI** indique qu'ils ont participé à la formation « gestion des conflits et agressivité au travail » le 16 et 17 avril 2012. Cette formation était destinée en priorité au agents concernés par l'accueil des contribuables et qu'il était dommage que seulement 4 agents effectuant de l'accueil assistent à cette formation. Ils indique que la formation était très intéressante, mais que cela manquait d'exercices pratiques.

**M. CATELLA** signale que cette formation a été mise en place rapidement par le secrétaire animateur pour répondre à un besoin avant la campagne sur l'impôt sur le revenu 2012 et que les chefs de service concernés ont été sollicités puis relancés pour désigner les stagiaires.

**Le secrétaire animateur** prend acte des recommandations et demandera au formateur pour les prochaines sessions de faire plus de mise en situation.

**M. DEPLETTE** demande au membres du comité si l'on garde le même formateur pour les autres sessions RPS.

Les représentants des personnels votent à l'unanimité la reconduction du formateur pour les formations RPS

### **POINT 5 Médecine de prévention**

**M. DEPLETTE** demande au Médecin de prévention de bien vouloir présenter son rapport d'activités 2011.

**Mme RONDEAU** présente son rapport d'activité de l'année 2011 (annexe 7 et 8).

### **POINT 6 Document unique d'évaluation des risques professionnels 2012**

**DUERP de la DRFIP de la Corse du Sud (annexe 9)**

**M. CATELLA** présente la méthodologie concernant l'actualisation du DUERP 2012. Elle s'est inscrite dans

une volonté affichée de renforcer le caractère participatif. Elle a débuté avec une note qui a été adressée à tous les Chefs de service pour leur expliquer la méthode et leur donner un calendrier. Ainsi, les Chefs de service ont été formés à la démarche DUERP, le 24 janvier, et, ont, à la suite, organisé des réunions de service sur ce thème. Dès lors, la mise à jour a été significative avec 195 risques identifiés contre 156 pour le précédent. Le groupe de travail ad hoc s'est réuni le 7 février 2012 pour analyser les grilles de recensement de chaque service et hiérarchiser les risques qui ont été compilés dans un Programme annuel de prévention. Les débats au sein du groupe de travail ont été riches puisqu'il a été débattu quasiment une journée complète sur ces grilles. Cela a conduit à retenir 44 actions pour le Programme annuel de prévention contre 36 pour le précédent.

La méthode retenue consiste à établir une cotation moyenne pour des risques objectivement similaires. Ainsi certains risques ont été décotés ou surcotés selon les services. Par contre, pour les risques dont l'appréciation est plus subjective, tels que les RPS, il a été convenu de laisser la cotation des Chefs de service et de considérer que globalement, il s'agissait d'un risque qui nécessitait une prise en compte urgente dans le cadre du Programme annuel de prévention. Ainsi, au niveau du document unique de chaque service (dans la colonne de droite) des risques sont cotés de 1 à 4, 1 pour les risques intolérables (A) ou les RPS, 2 pour les risques classés substantiels ou modérés (B ou C), et 3 pour les risques tolérables (D) et 4 pour les risques qui n'ont pas été retenus dans le Programme annuel de prévention. Il s'agit d'actions inopportunes pour l'instant, par exemple le changement de moquettes à la Pairie régionale ou des travaux à la Conservation des Hypothèques ou des changements de fenêtres à la grande Armée.

Ce travail a ensuite été suivi d'une concrétisation dans le cadre du CHSCT avec le financement d'une grande partie des actions et la mise en place d'une formation à la gestion des conflits organisée les 16 et 17 avril destinées en priorité aux agents qui accueillent du public.

Il indique que le DUERP a été présenté au comité technique du 5 avril 2012

**M. CAILLAUD** a rappelé, comme lors du CTL du 5 avril, que la participation de la délégation FORCE OUVRIERE aux groupes de travail et aux discussions concernant ce Document Unique est conditionnée au respect par l'administration du recensement de ces risques, qu'il était hors de question de les minimiser ultérieurement.

Il ajoute le syndicat FORCE OUVRIERE restera attentif à ce que les moyens mis en œuvre par l'administration répondent à l'attente qu'a suscité ce recensement des risques auprès des agents.

Le comité émet un avis favorable à l'unanimité sur le DUERP de la DRFIP pour l'année 2012.

#### **DUERP de la DR INSEE (annexe 10)**

**Mme MONTEIL** présente le DUERP de la DR INSEE et indique qu'il n'y a pas de modification par rapport à celui de 2011.

Le comité émet un avis favorable à l'unanimité sur le DUERP de la DR INSEE pour l'année 2012

#### **POINT 7 Questions diverses**

##### **Présentation des travaux de réinstallation du service de la Conservation des Hypothèques**

**M. CATELLA** présente les plans concernant le relogement des agents de la Conservation des hypothèques dans le bâtiment de la DFIP immeuble Cuneo à Ajaccio (annexe 11 et 12). Il précise qu'une présentation a été effectuée lors du dernier comité technique du 5 avril 2012. Une réunion d'information à la conservation des hypothèques a également été effectuée le 10 avril tandis que des visites par petits groupes d'agents ont été organisées sur le futur site qui ont conduit, d'ores et déjà, à revoir le projet initial. Ainsi, les bureaux en façade ne seraient plus décroissonnés tandis que la redistribution des locaux a été corrélativement réenvisagée. Les travaux devraient commencer en juillet 2012 et le déménagement des agents en octobre 2012. Il indique que l'Inspecteur Santé et Sécurité du travail et l'Assistant de prévention ont effectué une visite du site avec lui le 19 avril 2012 avant le CHSCT. Une visite du site avec le Médecin de prévention est également prévue le 20 avril 2012.

**M. CAILLAUD** indique que les agents ne sont pas enthousiastes à l'idée de se déplacer dans leurs nouveaux locaux pour de nombreuses raisons : L'importance des archives laisse craindre un manque de place. Certains bureaux ont une exposition rendant les bureaux froids et sombres. L'accès au parking n'est pas garanti pour l'ensemble du personnel concerné, qu'en outre les agents ne pourront se garer sur ce parking du fait du nombre limité de place. De plus les locaux ne sont pas accessibles aux personnes handicapées alors que la réglementation en la matière va très prochainement devenir beaucoup plus contraignante. M. CAILLAUD demande la visite de l'ergonome du MEF.

**M. DEPLETTE** indique que ces sujets sont connus et font l'objet d'un traitement pour optimiser les locaux. Notamment, il est conscient des problèmes concernant le parking et les demandes des agents seront prises en compte dans toute la mesure du possible. Il indique également que la DRFIP procédera à une saisine des ergonomes du Ministère.

